

ENTRE :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dax

ci-après dénommé CCAS

6 rue de l'hôpital

40 100 DAX

Représenté par Julien Dubois, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dax

D'UNE PART

ET

L'association Unis-Cité

10 rue de la Tour de Gassies

33 000 BORDEAUX

Représentée par M. Maurice Hubert , Responsable d'Antennes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit

Le CCAS est l'opérateur de la commune en matière d'aides et d'actions sociales. A ce titre, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune visant à :

- prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion,
- favoriser le lien social,
- veiller à l'accès aux droits pour tous,
- initier, développer des actions et projets en réponse aux besoins identifiés.

Le CCAS ne gère plus, par ailleurs, le restaurant à caractère social, dénommé « Quinteba ». Mais les animations destinées aux seniors dacquois sont maintenues au siège du CCAS.

Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire en proposant à des jeunes de 16 à 25 ans et 30 ans en situation de handicap, (les « volontaires d'Unis-Cité »), de mener en équipe pendant une période de 8 mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le CCAS et Unis-Cité favorisant l'intervention des volontaires auprès des adhérents du CCAS.

Sur la base d'objectifs partagés, et dans le respect des compétences de chacun, le CCAS et Unis-Cité mettent en place un partenariat visant à :

- permettre à des jeunes volontaires d'accomplir une mission d'intérêt général en direction des adhérents du CCAS,
- donner à ces jeunes volontaires l'occasion de consolider leur culture citoyenne et de construire un projet intergénérationnel,
- favoriser la relation inter-générationnelle entre les volontaires et les adhérents

Pour ce faire, la présente convention décline les modes de fonctionnement impliquant chacun des signataires.

ARTICLE 2 : Modalités de fonctionnement

Le CCAS s'engage à

- accueillir et accompagner 2 volontaires pendant la période de leur engagement, de novembre 2025 à juin 2026,
- mettre à disposition des volontaires les moyens matériels nécessaires aux activités mises en place,
- désigner des référents de proximité chargés de l'encadrement technique des volontaires,
- sensibiliser les professionnels du CCAS en charge de l'accueil et de l'accompagnement des publics à la nature de la mission confiée aux volontaires et aux objectifs du partenariat,
- participer au suivi et à la formation des volontaires tout au long de leur engagement et préparer l'après service civique.

Unis-Cité s'engage à

- mobiliser la même équipe de 2 volontaires à partir de novembre 2025, affectée à raison d'une demi-journée par mois au sein du siège social du CCAS, sur la thématique « Inclusion numérique » le *jeudi après-midi* (14H00-16H00),
- mobiliser de 2 volontaires, pour différents projets intergénérationnels (ex, « Noël en Famille », rencontre avec les enfants de la Maison des Citoyens) et d'autres projets qui peuvent se créer selon les compétences des volontaires et sous validation de la *Chargée de l'animation seniors et la coordinatrice d'Unis-Cité*,
- Mobiliser l'équipe de volontaire lors de l'inscription des colis de Noël au sein du CCAS du *3 au 6 novembre 2025*, pour présenter la mission et obtenir des contacts pour des visites à domicile,
- assurer l'encadrement des volontaires, en complément de l'encadrement technique dispensé par les référents de proximité,
- désigner un interlocuteur privilégié, en l'occurrence le Coordinateur d'Equipes et de Projets de l'antenne de Dax, pour l'échange relatif à la mise en œuvre des actions et au suivi individuel et collectif des volontaires : absences, modifications de planning, vie de l'équipe, contenu de la mission, etc.
- prendre à sa charge, via son antenne régionale, l'assurance couvrant sa responsabilité civile et les accidents subis ou causés par les membres de l'association et les volontaires,
- Participer aux évènements et animations (prix chronos, évènements particuliers).

Chargée de l'animation seniors : **Roselyne RICHON**

Coordonnées : 05 58 90 46 64 / 06 30 02 20 19 – animationseniors@dax.fr

Il est entendu qu'une équipe de 2 volontaires intervienne *le jeudi de 10H00-12H30/14H00-17H00* à l'**EHPAD Gaston Larrieu, situé au 6 rue André Malraux - 40100 DAX**, sur la thématique du jeu de société et des visites dans les chambres de résidents.

Rencontre et immersion dans l'EHPAD, le **jeudi 6 novembre 2025 à partir de 10H00**.

Mobiliser les jeunes sur le projet « Noël » et « Carnaval » avec la SAPAL et l'EHPAD.

La référente favorisant l'accueil et l'accompagnement opérationnel des volontaires est

Animatrice : **Aurélie SAINT AMON**

Coordonnées : 05 58 91 21 10 - aurelie.saint-amon@dax.fr//ehpadgastonlarrieu@dax.fr

Il est entendu qu'une équipe de 2 volontaires intervienne *le mardi et jeudi 14H00-17H00* à l'**EHPAD Axel Lizal, situé au 52 Rue Joseph Darqué - 40100 DAX**, sur diverses thématiques (déco, mise en place de la gazette, animation intergénérationnelle, club lecture, cinéma, promenade, visite des résidents, fabrication de maison à insectes, temps calme, etc.....).

Rencontre et immersion dans l'EHPAD, le **mardi 4 et jeudi 6 novembre 2025 à partir de 14H00**.

La référente favorisant l'accueil et l'accompagnement opérationnel des volontaires est l'animatrice, **Elisabeth Maury**

Coordonnées : 05 58 90 14 47

emaury@dax.fr

ARTICLE 3 : Suivi – évaluation

Durant la présence des volontaires, des réunions régulières seront convenues pour faire le point sur l'avancée des actions et concerneront notamment le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés. Elles associeront les référents et les volontaires autant que de besoin.

En fin de projet, les volontaires et leurs différents interlocuteurs se réuniront pour évaluer l'ensemble du projet. Unis-Cité et le CCAS de Dax s'engagent à communiquer réciproquement leur bilan de l'action.

ARTICLE 5 : Information au public – communication

En cas de diffusion d'information et de communication destinées au public concernant les actions sur lesquelles les volontaires sont engagées, chaque partie s'engage réciproquement à valoriser leur engagement et le partenariat des deux entités.

ARTICLE 4 : Durée – réalisation

Cette convention est établie pour la durée de la mission de service civique 2025 -2026, en cours. Elle prendra fin le 12 juin 2026.

ARTICLE 5 : Résiliation

Toute contestation née de l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention fera l'objet d'échanges favorisant un accord mutuel entre les partenaires.

Le non-respect des engagements de l'une au l'autre partie pourra donner lieu à la résiliation de la présente convention qui prendra effet 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Dax, le 17 Juillet 2025, en deux exemplaires originaux.

**Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
Julien Dubois,
Président du Centre Communal
de la Ville de Dax**

**Pour l'association Unis-Cité
Maurice Hubert
Responsable d'Antennes**

Unis-Cité Nouvelle-Aquitaine
5 bis rue de la Tour de Gassies
33000 BORDEAUX
05 56 90 08 61

